

Effets potentiels d'une exploitation uranifère sur la santé physique et psychosociale des communautés d'Eeyou Istchee 6211-08-012

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Comité consultatif pour
l'environnement de la Baie James**

**Présenté par la Direction régionale de santé publique du Conseil cri de la santé et des
services sociaux de la Baie James, le 27 octobre 2014**

RÉSUMÉ

Ce mémoire est présenté par le Service de santé publique régionale du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ) dans le cadre de la troisième phase de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet de l'uranium. Il a pour objectif d'exposer le point de vue du Service de santé publique au sujet des répercussions d'une exploitation minière d'uranium sur la population d'Eeyou Istchee (EI), en collaboration avec les autorités régionales et les partenaires provinciaux. Ce document décrit l'état de santé et les facteurs déterminants pour la santé de la population crie, explique les difficultés vécues par certaines communautés relativement à la présence d'uranium naturel et expose de nouvelles préoccupations au sujet des effets potentiels d'une exploitation uranifère sur la santé physique et psychosociale de la population d'Eeyou Istchee.

La population crie de la Baie James compte 16 262 personnes réparties dans neuf communautés. Les Cris sont confrontés à d'importants problèmes de santé publique, dont des taux élevés de diabète, d'obésité, d'infections transmissibles sexuellement et de problèmes sociaux, qui sont en grande partie attribuables à des déterminants négatifs à la santé. Sur une note plus positive, peu d'habitants d'Eeyou Istchee sont socialement isolés et d'importants aspects de la culture traditionnelle y ont été conservés, comme la langue et la consommation de produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette. De même, les taux sanguins de contaminants environnementaux sont peu préoccupants et les zoonoses ne causent pas de problèmes particuliers. La présence naturelle d'uranium dans le sol et le sous-sol rocheux a déjà été un problème de santé publique sur le territoire cri. La présence d'uranium y a été relevée dans le système de distribution d'eau d'une des communautés ainsi que des concentrations de radon plus élevées que la normale dans des habitations. En 2009, la communauté a résolu le problème de la présence d'uranium dans le système de distribution d'eau en décidant d'utiliser l'eau d'une rivière plutôt que celle des puits souterrains. Les concentrations de radon font encore l'objet d'une surveillance dans la région.

Lors des audiences du BAPE, des préoccupations ont été soulevées concernant les impacts de l'exploitation d'uranium sur les communautés, les travailleurs et sur l'environnement. Pour les Cris, l'environnement se veut au cœur de la vision de la santé. En ce qui concerne les effets sur la santé des communautés, l'extraction de l'uranium pourrait accroître l'exposition aux radiations et aux substances chimiques dans une population qui y est déjà exposée naturellement en raison des concentrations de fond. De plus, même si les exploitations minières ont des retombées économiques, les conséquences négatives, comme les problèmes de santé psychologique et sociale, pourraient bien l'emporter sur les conséquences positives. Quant à la santé et à la sécurité des travailleurs de mines d'uranium, les niveaux de radiation auxquels ils sont exposés ne sont pas plus élevés que dans la population générale, car les mines modernes se sont dotées de mesures préventives et de systèmes qui mesurent régulièrement les doses de rayonnement. Enfin, pour ce qui est des conséquences sur l'environnement, certaines des présentations faites au BAPE se sont montrées rassurantes, mais d'autres ont fait part d'inquiétudes concernant la gestion des stériles et des résidus ainsi que la contamination de l'eau, des poissons et d'autres espèces animales.

En conclusion, le Service de santé publique de la CCSSSBJ craint qu'une exploitation d'uranium sur le territoire d'Eeyou Istchee n'alourdisse le fardeau déjà important des problèmes de santé physique et sociale qui sévissent dans ses communautés. Il reconnaît également la décision sans équivoque du gouvernement de la nation crie dans son moratoire : « Eeyou / Nation crie de la Baie James / Moratoire permanent sur l'uranium dans Eeyou Istchee » (Résolution 2014-15).

TABLE DES MATIÈRES

Effets potentiels d'une exploitation uranifère sur la santé physique et psychosociale des communautés d'Eeyou Istchee.....	1
RÉSUMÉ.....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	5
PRÉSENTATION DU SERVICE DE SANTÉ PUBLIQUE RÉGIONAL DU CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES (CCSSBJ).....	6
INTRODUCTION.....	7
SANTÉ DES CRIS DE LA BAIE JAMES : UN PORTRAIT.....	9
PROBLÈMES DE SANTÉ ASSOCIÉS À LA PRÉSENCE D'URANIUM NATUREL DANS LE SOL ET LE SOUS-SOL ROCHEUX.....	11
CONSÉQUENCES D'UNE EXPLOITATION URANIFÈRE SUR LA SANTÉ DES COMMUNAUTÉS.....	12
Conséquences sur la santé physique.....	12
Conséquences sur la santé psychologique et sociale.....	14
PROBLÈMES DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS DES MINES D'URANIUM.....	15
CONSÉQUENCES POSSIBLES D'UNE EXPLOITATION URANIFÈRE SUR L'ENVIRONNEMENT.....	16
Contaminants dans l'air, l'eau et le sol à proximité des mines d'uranium.....	17
Les contaminants et la faune.....	18
Gestion des stériles et des résidus.....	20
Situations d'urgence et changement climatique.....	21
CONCLUSION.....	22
RÉFÉRENCES.....	23
Annexe 1 : Carte des neuf communautés d'Eeyou Istchee.....	26
Annexe 2- Eeyou / Nation crie de la Baie James / Moratoire permanent sur l'uranium dans Eeyou Istchee (Résolution 2014-15).	27

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CCSSSBJ : Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

CCSN / CNSC : Commission canadienne de sûreté nucléaire / Canadian Nuclear Safety
Commission

EARMP : Eastern Athabasca Regional Monitoring Program

EI : Eeyou Istchee

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

mSv : millisievert (unité de mesure du rayonnement)

BPC : Biphényle polychloré

TIN : Taux d'incidence normalisé

SRIC : Southwest Research and Information Center

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES (CCSSSBJ)

Le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James dessert les résidents permanents et temporaires des neuf communautés (Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi, Whapmagoostui, Waswanipi, Nemaska, Oujé-Bougoumou et Mistissini) de la région administrative 18 (voir la carte de l'annexe 1). Sur les 16 262 résidents de la communauté, 95 % sont des Eeyouch/Eenouch (Cris).

Le mandat de la Direction régionale de santé publique du CCSSSBJ est défini par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*. Ses responsabilités sont donc : 1) d'informer la population de son état de santé général, 2) de déterminer les situations qui pourraient présenter un risque pour la santé de la population, 3) d'offrir une expertise en santé préventive et en promotion de la santé et 4) de déterminer les situations où une action intersectorielle est nécessaire pour prévenir la maladie, les traumatismes ou les problèmes sociaux qui ont des répercussions sur la santé de la population.

INTRODUCTION

Ce mémoire est présenté dans le cadre de la troisième phase de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet de l'uranium et à la suite des séances publiques tenues dans la province de Québec en septembre dernier.

Durant cette période d'information publique, la Direction régionale de santé publique du CCSSSBJ a assisté à quelques séances des audiences publiques du BAPE sur l'uranium afin de mieux comprendre les risques et les bénéfices à la santé d'une exploitation minière sur le territoire d'Eeyou Istchee (EI). Les documents et présentations contenus sur le site web du BAPE ont également été consultés. Ce mémoire a pour objectif d'exposer le point de vue du Service de santé publique aux autorités régionales, comme le Conseil cri de la santé et des services sociaux, le gouvernement de la nation crie ainsi que nos partenaires provinciaux, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les commissaires du BAPE, au sujet des conséquences de l'exploitation d'une mine d'uranium sur la population d'Eeyou Istchee.

Dans un premier temps, nous décrirons brièvement l'état de santé de la population crie ainsi que les facteurs déterminants de leur santé. Dans un deuxième temps, nous expliquerons les problèmes de santé publique qui touchent cette population en raison de la présence d'uranium naturel dans le sol (p. ex. concentrations élevées d'uranium dans l'eau potable et de radon dans les habitations). Finalement, nous parlerons des préoccupations plus récentes qui ont été soulevées au cours des audiences publiques du BAPE, en l'occurrence les conséquences possibles sur la santé physique et psychosociale des Cris advenant l'exploitation d'une mine d'uranium sur le territoire d'Eeyou Istchee. Ces préoccupations seront présentées en trois volets : les conséquences sur la santé des communautés, les conséquences sur les mineurs et les conséquences sur l'environnement. Fait important à noter, ce mémoire vient compléter les exposés qui ont déjà été présentés dans le cadre de consultations régionales au sujet de certains projets uranifères.

L'environnement naturel se veut un élément important de la vision de la santé chez la population crie. Dans cette perspective, les activités de chasse, de trappe, de pêche et de cueillette sont essentielles à l'alimentation et à la médecine traditionnelle des Cris et constituent le fondement de leur identité et de leur culture. Pour les Cris, la vision de la santé est une conception holistique qui n'est pas centrée uniquement sur l'état de son propre bien-être physique et social (Adelson, 1998). La langue crie ne contient aucun mot qui se traduit en français par le mot santé. Le terme employé pour exprimer le bien-être est *miyupimaatisiun*, qui se traduit par « bien vivre » ou « être en vie et bien portant ». Il

exprime la façon dont on vit et interagit. Le sens de *miyupimaatisiun* tient compte de tous les aspects de la vie des Cris, y compris l'affinité entre la personne la chasse, la terre et la nourriture, la protection contre le froid et l'activité physique (Adelson, 1998). De même, le peuple autochtone estime généralement qu'il lui est essentiel d'avoir un comportement approprié à l'égard de tous les aspects de l'environnement pour être en mesure de conserver une bonne santé, car sa survie dépend depuis toujours des ressources qu'il trouve dans l'environnement (Wheatley, 1994).

Au cours des 40 dernières années, le secteur de la santé en est venu à comprendre que la santé et le bien-être des personnes et des communautés dépendent de nombreux autres facteurs que l'accès à des hôpitaux et à des cliniques. Ces autres facteurs qui déterminent la santé (aussi appelés déterminants de la santé) incluent les suivants :

- l'âge, le sexe et des facteurs héréditaires immuables;
- les comportements et les stratégies d'adaptation de chaque personne;
- le niveau de scolarité de la personne, son revenu et ses conditions de travail, de même que ceux des membres de sa famille;
- l'alimentation et l'affection reçues dans l'enfance, et sa participation à des activités qui favorisent son développement;
- l'isolement de la personne ou, au contraire, le soutien de sa famille élargie ou des services communautaires;
- les facteurs communautaires : la qualité des services de garde et des écoles, la possibilité de faire des activités récréatives et physiques, le logement, les services de santé et l'accès à un environnement sain (air, sol, eau);
- les facteurs culturels : les membres des Premières Nations qui connaissent et pratiquent leur culture sont en meilleure santé;
- les politiques et les programmes régionaux, provinciaux et fédéraux en matière de santé, d'éducation et d'aménagement du territoire.

SANTÉ DES CRIS DE LA BAIE JAMES : UN PORTRAIT

La population crie est plus jeune que celle du reste du Québec :

- 38 % des Cris ont moins de 18 ans, comparativement à 19 % dans l'ensemble du Québec;
- 5,2 % ont plus de 64 ans, comparativement à 15,8 % pour l'ensemble du Québec.

L'espérance de vie en santé est plus courte que celle de l'ensemble de la population du Québec : elle est de 63,2 ans sur le territoire cri et de 67,4 % au Québec (Andermann, 2012; MSSS, 2011).

Chez les Cris, le mode de vie sédentaire et les changements majeurs qui se sont produits dans leur alimentation contribuent aux taux élevés de diabète et d'obésité. La majorité des adultes de toutes les communautés font de l'embonpoint ou sont obèses, et plus d'un adulte sur cinq est diabétique, tandis que 9 % sont prédiabétiques (Bobet, 2013). Le taux d'infections transmissibles sexuellement est également élevé sur le territoire Eeyou Istchee. Les taux d'infections à chlamydia et de gonorrhée sont de 7 à 11 fois plus élevés qu'ailleurs au Québec (CCSSSBJ, 2013). Les blessures, les tentatives de suicide, les cas de signalements à la protection de la jeunesse et l'abus d'alcool y sont également plus répandus que dans le reste du Québec.

Ces problèmes de santé sont en grande partie attribuables à des facteurs qui influent sur la santé, comme les changements culturels rapides qui découlent de la modernisation et du développement, le taux de chômage élevé, la précarité de l'emploi, le faible taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, les logements surpeuplés et de mauvaise qualité, le coût élevé des aliments sains (Dispensaire diététique de Montréal, 2013) ainsi que l'histoire de la colonisation et des pensionnats.

Sur une note plus positive, une étude récente (2002-2009) en santé environnementaux (Bobet, 2013) concluait que peu de résidents d'Eeyou Istchee étaient exposés aux contaminants environnementaux (plomb, mercure, arsenic, sélénium, iode, certains

biphényles polychlorés (BPC) et pesticides) à des taux qui présentent des risques pour la santé. Si les taux de mercure et de BPC y sont supérieurs à ceux des Canadiens vivant plus au sud, ils restent toutefois inférieurs au seuil d'intervention¹ pour la plupart des résidents d'Eeyou Istchee. La même étude se faisait également rassurante en ce qui concerne les agents pathogènes présents dans les animaux et susceptibles d'être transmis à l'humain². Même si les trois-quarts de la population ont obtenu des résultats positifs pour au moins un agent pathogène, rien n'indiquait que cette exposition a causé une maladie grave. De plus, cette étude a démontré que les enfants mangeaient en moyenne un repas traditionnel (gibier, poisson, oiseaux ou petits fruits) 12 fois par mois et les adultes 17 fois par mois dans l'année ayant précédé l'enquête.

Les données du recensement de 2011 indiquaient que l'isolement social (un important déterminant de la santé) n'est pas un problème sur le territoire Eeyou Istchee, peu de gens y vivant seuls. La vaste majorité de la population a conservé un important aspect de leur culture en parlant cri à la maison.

Dans l'ensemble, ce portrait de la santé des Cris de la Baie James met en évidence quelques-uns des principaux problèmes de santé publique présents sur le territoire. Il importe de se pencher d'abord sur les questions sociales sous-jacentes, comme l'éducation, l'emploi et le logement, et il devient pressant de recourir à des interventions à la fois efficaces et culturellement adaptées pour résoudre les problèmes de santé mentale, de nutrition et de sédentarité.

¹ Le seuil d'intervention indique le taux au-dessus duquel une intervention peut s'imposer pour réduire l'exposition d'une population.

² Pathogènes zoonotiques étudiés : *Coxiella burnetti*, *Francisella tularensis*, *Leptospira* sp., *Echinococcus granulosus*, *Toxocara gondii*, *Trichinella* sp., virus du séro-groupe Californie (Jamestown Canyon, Snowshoe hare) et l'hantavirus Sin Nombre.

PROBLÈMES DE SANTÉ ASSOCIÉS À LA PRÉSENCE D'URANIUM NATUREL DANS LE SOL ET LE SOUS-SOL ROCHEUX

La présence d'uranium naturel dans le sol et le sous-sol rocheux³ dans la région crie a déjà donné lieu à l'intervention du Service de santé publique dans deux dossiers : la présence d'uranium dans l'eau potable et le niveau de radon dans les habitations.

Tout d'abord, la présence de taux d'uranium supérieurs à la normale dans le système de distribution d'eau a touché une des communautés entre 2001 et 2009. Pendant cette période, des filtres ont été installés pour retirer l'uranium de l'eau, mais ces derniers n'étaient pas toujours efficaces. Une étude effectuée en collaboration avec l'INSPQ a montré qu'entre 2001 et 2006, 18 cas de cancer ont été signalés dans cette communauté. Comparativement à d'autres communautés cries, le nombre de cancers associés à l'exposition à l'uranium n'y était pas excessif⁴ (CCSSSBJ, document interne, 2010). Une consommation prolongée d'eau contenant des taux d'uranium supérieurs à la normale peut endommager les reins (et non provoquer le cancer), et l'étude démontrait que les hospitalisations liées à une maladie rénale n'étaient pas plus fréquentes dans cette communauté que dans les autres. Sur le territoire Eeyou Istchee, le diabète est la principale cause des troubles rénaux. La présence d'uranium dans le système de distribution d'eau a été résolue lorsque la communauté a décidé d'utiliser l'eau d'une rivière à proximité de la communauté plutôt que celle des puits souterrains.

Le radon est un gaz radioactif qui se trouve naturellement dans les roches et le sol. Il peut s'accumuler dans les sous-sols mal ventilés et augmenter le risque de cancer du poumon chez ceux qui y sont exposés.

³ Nous sommes tous exposés à la radioactivité, à raison de 3 mSv/année environ pour la population générale (UNSCEAR, 2010, cité dans INSPQ, 2013). Les sources de ces rayonnements sont le plus souvent naturelles : le soleil, certaines substances radioactives naturellement présentes dans les aliments et l'air contenant du radon naturellement présent dans le sol et la roche. Les examens par imagerie médicale sont également une source de rayonnements.

⁴ En tout, presque deux fois plus de cancers que prévu ont été relevés (taux d'incidence normalisé ou TIN) : 1,9; intervalle de confiance de 95 % : 1,126-3,003) pendant les six années de l'étude. La plupart de ces cas de cancers en excès étaient des cancers du tractus gastro-intestinal, du sein ou du rein. Toutefois, pendant la période plus longue allant de 1985 à 2006, le taux de cancers dans cette communauté était identique (TIN = 1,04) à la moyenne régionale (CCSSSBJ, 2012).

En 2011, la Direction Régionale de Santé Publique a installé, dans quelques communautés criées, des dosimètres à radon dans 290 bâtiments pour une durée de trois mois. Pour une de ces communautés, les deux tiers des habitations présentaient des niveaux de radon supérieurs aux lignes directrices établies par Santé Canada (200 Bq/m³) (CCSSSBJ, document interne, 2011). L'évaluation des concentrations de radon se poursuit et les résultats seront connus à l'automne 2014. Le tabagisme est encore la principale cause de cancer du poumon dans la région du Eeyou Istchee, comme partout dans le monde. Le taux de cancers sur le territoire reste stable et, chez les hommes, il reste inférieur à celui de l'ensemble de la population du Québec tandis que, chez les femmes, il est comparable (CCSSSBJ, 2012).

CONSÉQUENCES D'UNE EXPLOITATION URANIFÈRE SUR LA SANTÉ DES COMMUNAUTÉS

En 2013, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié un rapport d'analyse sur les risques potentiels d'une exploitation uranifère sur la santé d'une communauté vivant à proximité. Des experts ont résumé les épidémiologiques de problèmes de santé des populations vivant à proximité des mines d'uranium, effectué une évaluation préliminaire du risque toxicologique et présenté une synthèse des effets psychologiques et sociaux associés à ce type d'exploitation minière (INSPQ, 2013).

Conséquences sur la santé physique

À la lecture du rapport de l'INSPQ, le Service de santé publique retient que les résultats des dix études épidémiologiques sont suffisamment probants pour confirmer que le taux de cancer du poumon chez les femmes vivant à proximité de mines d'uranium n'était pas excessif, mais que chez les hommes, il l'était et probablement en raison de leur travail dans les mines. De plus il y avait un léger doute dans l'une des études, par rapport à une augmentation du taux de leucémie. Dans l'ensemble, les résultats du rapport étaient insuffisants pour conclure que vivre à proximité d'une mine d'uranium causait des problèmes de santé (INSPQ, 2013).

Dans la deuxième section du rapport (une évaluation du risque toxicologique), l'INSPQ a analysé la littérature scientifique publiée sur les concentrations de contaminants dans diverses composantes environnementales (air, eau, sol, poissons et autre milieu faunique) à proximité d'une mine d'uranium et estimé les risques pour la santé pouvant y être associés. Ce rapport indiquait que les populations vivant dans des régions uranifères, où l'on retrouve de plus grandes concentrations de fond en radionucléides et autres éléments chimiques, pourraient être exposées naturellement à des doses plus élevées de ces

éléments, même en l'absence d'une mine.

Toutefois, en présence d'une mine, il a été estimé que la consommation de poisson pêché à proximité pourrait accroître l'exposition de la population à des doses de rayonnements supérieures à 1 mSv/année⁵ en raison de la présence de polonium 210 et d'uranium. La population pourrait aussi être exposée à des taux de sélénium, de cadmium et d'uranium plus élevés que la dose quotidienne tolérable (INSPQ, 2014).

Le sélénium a été mentionné par M. Barr de la Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire (CCSN) lors de la présentation des résultats de surveillance environnementale (2000-2012) dans des sites d'extraction et de concentration d'uranium au Canada (BAPE, 2014a). Globalement, M. Barr a rapporté que les taux de radionucléides (radium 226 et polonium 210) observés dans le poisson pêché de 2 à 10 kilomètres en aval des usines de traitement de l'uranium étaient semblables aux concentrations de fond, à l'exception d'une observation de radium 226, laquelle était plus élevée que le niveau de fond mais en dessous du niveau de référence (niveau menant à une exposition de 0.1 mSv si on mangeait 600 g par jour de poisson pêché à cette même localité). Les taux de substances toxiques non radioactives testées étaient inférieurs à ceux établis dans les lignes directrices de Santé Canada, à l'exception des taux de sélénium. Au terme de cette analyse, des améliorations ont été apportées aux systèmes de traitement des effluents (eaux usées des mines); et une diminution des taux de sélénium est prévue dans un proche avenir (BAPE, 2014a).

Comme toutes autres exploitations minières, les mines d'uranium peuvent avoir d'autres effets sur la santé physique des communautés, y compris un risque plus élevé d'accidents de la route en raison de l'importante circulation de camions sur les routes régionales.

⁵ La dose limite supplémentaire acceptable a été établie à 1 mSv/année par l'International Commission on Radiological Protection et correspond à la limite réglementaire fixée pour la population générale dans le Règlement sur la radioprotection de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires du Canada (INSPQ, 2013). Un (1) mSv par année de plus au cours d'une vie correspond à quatre cas de cancer mortels ou graves de plus par 1 000 personnes. Pour comparer, disons que, pour le moment, 200 personnes sur 1 000 mourront d'un cancer à Eeyou Istchee.

Conséquences sur la santé psychologique et sociale

Le rapport de l'INSPQ (2013) a également soutenu que les mines d'uranium ont des effets sur la santé psychologique et sociale des populations vivant à proximité. Sur le plan psychologique, une augmentation de l'anxiété relative à la radioactivité et à ses conséquences (réelles ou perçues) a été observée et, sur le plan social, une détérioration du climat social et une perte de confiance de la population envers les autorités ont été relevées. Ces conséquences s'ajoutent aux effets connus de toute activité minière, quel que soit le type de minerai exploité (villes champignons, disparités sociales dues au partage inégal des coûts et des avantages, hausse de la consommation de drogues et d'alcool, etc.).

L'anxiété relative à la présence d'uranium et à la radioactivité est souvent liée à la peur d'un accident nucléaire dans une centrale, à la mauvaise élimination de déchets hautement radioactifs par la centrale et à l'utilisation d'uranium pour fabriquer des armes nucléaires. Ces activités ne font toutefois pas l'objet d'un examen par le BAPE, qui étudie uniquement l'exploitation et l'extraction de l'uranium ainsi que le transport du minerai traité dans la province. Les inquiétudes au sujet de la façon dont l'uranium du Québec pourrait être utilisé à l'extérieur de la province ont été exprimées plus d'une fois au cours des audiences tenues au sein des communautés crie. À ce sujet, M. Leclair du CCSN a signalé que le Canada a signé des ententes internationales avec des pays où il exporte de l'uranium et que le minerai ne sera utilisé que pour produire de l'électricité. Des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont en poste dans ces pays pour vérifier comment l'uranium y est utilisé (BAPE, 2014b). La production d'électricité nucléaire génère toutefois des déchets hautement radioactifs qui nécessiteront des centaines de milliers d'années de surveillance, et il n'est pas prouvé que les pays concernés aient trouvé une solution satisfaisante par rapport à leur élimination.

La peur des contaminants pourrait également inciter des habitants d'Eeyou Istchee à cesser de chasser et de pêcher leur nourriture traditionnelle, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la culture crie et accroître la tendance à la sédentarité ainsi que la consommation d'aliments riches en glucides. En fait, en matière de santé, les effets d'un mode de vie plus sédentaire et une consommation accrue d'aliments du commerce pourraient être plus dommageables que les effets d'une exposition légèrement plus élevée de certains contaminants présents dans la nourriture traditionnelle.

Comme les populations autochtones semblent être plus vulnérables (INSPQ, 2013) aux changements psychologiques et sociaux associés au développement des ressources la Direction Régionale de Santé Publique du CCSSSBJ craint que l'exploitation d'uranium sur le territoire cri ne vienne s'ajouter qu'aux problèmes de santé physique et psychosociale déjà nombreux au sein de cette population. Malgré les effets positifs qui ont été associés à l'exploitation minière (p. ex. retombées économiques pour les individus et la collectivité et amélioration des infrastructures), peu importe le type de minerai (INSPQ, 2013), les effets négatifs décrits plus haut pourraient l'emporter sur les effets positifs compte tenu de la durée relativement courte des projets miniers et de leur cycle croissance-décroissance rapide (effet champignon). Il s'agit là des conclusions du Dre (Geneviève?) Brisson de l'INSPQ (BAPE, 2014c), de même que celles du Dr Thierry Rodon (BAPE, 2014d), dans une présentation portant sur les répercussions de la mine Raglan au Nunavik.

PROBLÈMES DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS DES MINES D'URANIUM

Les risques pour la santé des travailleurs des mines d'uranium sont bien documentés (INSPQ, 2013). Les résultats combinés de plusieurs études ont montré une augmentation de cancer du poumon corrélée avec l'exposition cumulée au radon et causée par les produits de sa désintégration, et ce, même chez les non-fumeurs. L'exposition au radon chez les travailleurs de mines d'uranium n'a pas été associée à d'autres types de cancer. Le radon a été déclaré cancérigène en 1988.

Après la découverte de cette relation entre le radon dans les mines d'uranium et le cancer du poumon chez les travailleurs, des systèmes de ventilation ont été installés dans les tunnels souterrains pour retirer le radon et la poussière. Dans les mines d'uranium modernes, les travailleurs portent des dosimètres individuels qui mesurent leur exposition aux divers types de radiations. De plus, l'analyse des taux de radiations dans l'air se fait de façon régulière. De nos jours, il est rare que les travailleurs de mines d'uranium soient exposés à des doses de radiation excessives.

Dans sa présentation au BAPE, intitulée « La protection de la santé des travailleurs des mines d'uranium : Évolution de la situation des années 1930 à aujourd'hui » (CCSN, 2014a), la Commission canadienne de sûreté nucléaire montre des photos des dosimètres individuels portés par les mineurs d'aujourd'hui. La CCSN estime que l'exposition au radon chez les mineurs canadiens était d'environ 2 000 mSv par année dans les années 1940 et de 11,5 mSv par année en 1970. Depuis l'an 2000, la dose totale de radiation à laquelle sont exposés les mineurs et qui provient des produits de désintégration du radon, de la poussière radioactive et de sources externes est inférieure à 1,5 mSv par année.

Le travail dans les mines est dangereux. Tous les mineurs courent un risque plus élevé de blessures par accident, de maladies pulmonaires associées à la poussière et de perte auditive causée par l'exposition prolongée au bruit dans leur milieu de travail.

CONSÉQUENCES POSSIBLES D'UNE EXPLOITATION URANIFÈRE SUR L'ENVIRONNEMENT

Lors des audiences tenues sur le territoire d'Eeyou Istchee, la population a souvent exprimé ses inquiétudes concernant les mines d'uranium – impacts négatifs sur l'eau, les poissons et autres espèces animales et contamination pouvant s'étendre à des bassins versants entiers. Bien que les présentations faites par la CCSN lors de la commission du BAPE tenue en septembre dernier au sujet des mines d'uranium modernes se voulaient rassurantes, d'autres présentations ont soulevé des préoccupations. La Direction de Santé Publique du CCSSSBJ n'a pas d'expertise spécifique dans le domaine de l'environnement; notre domaine d'expertise est la santé humaine. Néanmoins, la santé de l'environnement et celle des humains étant intimement liées dans la perception crie de la santé, nous présentons ici certaines données et questions qui sont ressorties des présentations lors des audiences du BAPE et de notre lecture de plusieurs autres documents.

Contaminants dans l'air, l'eau et le sol à proximité des mines d'uranium

D'après les présentations de la CCSN aux audiences du BAPE (CCSN, 2014b et c), à proximité des mines d'uranium actuellement en exploitation en Saskatchewan, jusqu'à sept substances nucléaires (radionucléides) et jusqu'à 20 substances dangereuses (substances chimiques potentiellement toxiques pour les organismes vivants, selon la dose) ont été trouvées dans l'air, dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines, dans les sédiments et les sols, ainsi que dans le poisson. Les humains, les animaux, les poissons et les oiseaux peuvent être exposés à ces substances en les respirant dans l'air, en mangeant des petits animaux contaminés, en buvant de l'eau contaminée ou par contact direct avec la peau.

De plus, la CCSN a présenté les résultats de la surveillance environnementale de toutes les mines d'uranium en exploitation au Canada, à partir de la création de l'agence en 2000 et jusqu'en 2012 (CCSN, 2014c). Pendant ces 13 années, les concentrations moyennes de substances nucléaires et dangereuses dans l'air à proximité des mines étaient dans les limites permises. La seule exception : le niveau de radon dans un rayon de deux kilomètres de la mine, où une moyenne de 220 Bq/m³ environ a été mesurée une fois pendant la période de l'étude. Cette valeur est légèrement supérieure à la concentration de radon acceptable dans les maisons (200 Bq/m³) selon Santé Canada.

En ce qui concerne les effluents des eaux de surface, les concentrations de toutes les substances étaient inférieures à celles qui ont été établies dans les lignes directrices de Santé Canada pour l'eau potable, à l'exception de Rabbit Lake (Saskatchewan), où les concentrations d'uranium étaient légèrement au-dessus de la normale. Au cours des deux dernières années, la compagnie exploitant la mine d'uranium à Rabbit Lake a été en mesure d'améliorer le traitement des effluents et d'abaisser ainsi les concentrations d'uranium (CCSN, 2014c). Divers règlements et normes existent pour protéger les écosystèmes aquatiques. En aval des mines d'uranium, les concentrations d'uranium, de molybdène et de sélénium excédaient parfois les limites recommandées, et des malformations chez des poissons ont été observées. La CCSN a demandé que la compagnie minière améliore le traitement des effluents et les concentrations de contaminants ont diminué par la suite. Une surveillance à long terme s'impose aux alentours des mines d'uranium.

Ces rapports de la CCSN sur les exploitations minières d'aujourd'hui tranchent avec les études publiées par Clulow et ses collaborateurs (1998a et b). En 1990, ils ont mesuré les concentrations de substances nucléaires (radionucléides) dans le poisson, l'eau et les sédiments d'un bassin versant autour du lac Elliot, où des mines uranifères ont été exploitées de 1955 à 1996. Ils ont démontré que les niveaux de radionucléides mesurés en aval des mines d'uranium étaient plus élevés que ceux retrouvés dans les lacs et rivières non affectées par les mines d'uranium. Thomas (2000) a mesuré les quantités de radionucléides dans les plantes et petits mammifères vivant à proximité d'une usine de concentration d'uranium actuellement en exploitation en Saskatchewan. Elle a constaté des niveaux plus élevés que ceux mesurés sur le site témoin, situé en amont. Thomas a également exprimé ses préoccupations au sujet des contaminants transportés par le vent à partir de résidus secs situés sur des sites abandonnés.

Les contaminants et la faune

Thomas et Gates (1999) ont mesuré les concentrations de radionucléides chez 18 caribous du nord de la Saskatchewan en 1995, dans une région où le minerai est très riche et contient environ 18 % d'uranium (comparativement à 1 % environ pour le projet Matoush de Strateco situé sur le territoire cri). L'extraction d'uranium avait déjà commencé dans cette région, mais deux autres mines étaient en préparation à l'époque. Le lichen, consommé par le caribou, absorbe facilement les radionucléides (autant ceux qui se trouvent à l'état naturel que ceux qui sont issus de l'activité humaine). Dans leur étude, Thomas et Gates (1999) ont estimé que les doses de radiation provenant de la consommation quotidienne de 100 g de viande de caribou pourraient correspondre à une dose additionnelle de 0,85 mSv par année. Cette dose additionnelle passe à 1,7 mSv par année si la consommation inclut dix reins et un foie par année. Si l'exploitation de nouvelles mines devait augmenter la production de poussière radioactive, ces chiffres seraient plus élevés. Thomas et Gates ont cité des études portant sur les caribous qui vivent près de Baker Lake (Nunavut) et ayant été effectuées avant que l'exploitation minière commence dans cette région. Chez les caribous de Baker Lake, les taux de radioactivité étaient plus élevés que chez les caribous étudiés en Saskatchewan, en partie en raison des affleurements rocheux naturellement riches en uranium.

Une autre étude effectuée en Saskatchewan a présenté des données de contamination

environnementale moins alarmantes au sujet de sites miniers exploités entre 1953 et 1982, déclassés de 1983 à 1985 et encore surveillés aujourd'hui (Canada North Environmental Services, 2014). L'Eastern Athabasca Regional Monitoring Program (EARMP), a été créé pour surveiller la salubrité des aliments traditionnels dans sept communautés vivant en aval d'un site déclassé d'extraction et de concentration d'uranium, en Saskatchewan, et a conclu que la concentration de la plupart des substances chimiques analysées était inférieure aux lignes directrices en vigueur et comparable aux concentrations prévues, pour cette région, tant pour l'eau, les petits fruits, le poisson, l'orignal et le caribou. Le rapport mentionnait qu'une évaluation des risques pour la santé humaine à partir des données d'EARMP sur la communauté confirmait que les aliments traditionnels répondaient aux normes de salubrité.

Les aliments traditionnels (gibier, oiseaux et poisson) sont riches en nutriments importants pour la santé, comme les protéines, les acides gras oméga-3, le fer et le zinc. La viande de gibier est biologique et sans antibiotique. Les petits fruits contiennent des antioxydants qui aident à prévenir le cancer. Une étude en santé environnementale effectuée dans la population crie montre que les bienfaits de la consommation d'aliments traditionnels sont considérables et que les niveaux de contaminants chez la population ne sont pas élevés (Bobet, 2013). Le CCSSBJ encourage activement la consommation d'aliments traditionnels dans ses programmes de promotion d'une saine alimentation pour les enfants et les adultes, et il s'affaire à l'obtention d'aliments provenant de la chasse, de la pêche et de la cueillette pour les patients et bénéficiaires de son hôpital, de ses centres de jour multiservices et autres établissements.

Gestion des stériles et des résidus

Dans une mine d'uranium, le minerai est extrait du sol et est broyé afin d'en retirer les parties rocheuses qui ne contiennent pas d'uranium. Ce processus de broyage, appelé concentration, consiste à mélanger le minerai avec de l'eau et des produits chimiques. Le produit du processus de concentration est une forme d'uranium partiellement raffinée appelée « yellow cake », tandis que les déchets produits sont appelés résidus.

Les stériles et les résidus sont laissés sur le site de la mine. Les stériles sont les roches déplacées pour permettre l'exploitation du gisement. Les résidus provenant des mines d'uranium sont encore quelque peu radioactifs et le resteront indéfiniment. Ils contiennent aussi d'autres substances dangereuses qui se trouvent naturellement dans la roche ou qui y ont été ajoutées pour aider à extraire l'uranium. Avant de commencer à exploiter un gisement minier, une planification minutieuse s'impose pour s'assurer que les résidus, les stériles et les eaux usées (effluents) ne causent pas de dommages à l'environnement durant l'exploitation de la mine et pendant de nombreuses années après la fermeture de la mine.

Les présentations de la CCSN et du SRIC (Southwest Research and Information Center) aux audiences du BAPE (CCSN, 2014d et SRIC, 2014) s'accompagnaient de plusieurs exemples de techniques modernes pour gérer les résidus miniers. Selon l'une de ces techniques, une zone spéciale de la mine est réservée à la construction d'une digue; les résidus sont déposés dans une fosse entourée par la digue, puis sont recouverts d'eau pour empêcher le vent de transporter la poussière. L'excédent d'eau entourant les résidus est pompé et traité avant d'être retourné dans l'environnement. Il n'y a pas de barrage, car le bassin de résidus (aussi appelé étang de résidus) est complètement circonscrit par la digue. Une autre technique de gestion des déchets miniers consiste à déposer les résidus dans un puits de mine qui ne sert plus.

M. WP Robinson a mentionné des problèmes en lien au bassin de résidus, proposé par la CCSN : cette technique exige un entretien constant parce que l'eau doit être retirée du bassin et traitée, et ce... indéfiniment (Robinson, WmP, SRIC). Or, rien ne garantit que les matériaux entourant le bassin et utilisés pour la digue dureront éternellement. De plus, le rapport de l'INSPQ (2013) indique que les exploitations d'uranium, même les plus

modernes, ne sont pas l'abri des accidents, qu'il s'agisse d'un effondrement, d'une dégradation des matériaux ou d'une erreur humaine. Dans les 243 articles publiés qui ont été évalués par l'INSPQ (2013) dans la section sur l'évaluation du risque toxicologique, 53 substances radiologiques ou toxiques ont été désignées comme contaminants environnementaux associés aux mines d'uranium. La plupart de ces substances sont des radionucléides (uranium, ^{226}Ra , ^{210}Pb , ^{222}Rn , ^{232}Th , ^{210}Po) de l'uranium, du sélénium et de l'arsenic.

Dans l'idéal, les résidus et les stériles devraient être entreposés ou éliminés à l'aide d'une technique qui ne nécessiterait pas de surveillance et un entretien constants. Ce n'est toutefois pas ce qui se passe actuellement : la majorité des mines d'uranium canadiennes qui sont fermées doivent encore être faire l'objet de surveillance environnementale. Selon les présentations faites au BAPE, les mines modernes actuellement en exploitation au Canada ne contaminent pas l'environnement, mais il faudra probablement les entretenir et les surveiller activement pendant des milliers d'années encore.

Situations d'urgence et changements climatiques

Des préoccupations à l'égard des effets des changements climatiques ont aussi été exprimées lors des audiences du BAPE tenues dans les communautés crie. Dr Pierre Gosselin de l'INSPQ (BAPE, 2014a) a fait savoir que les changements climatiques vont modifier les précipitations et augmenter la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des feux de forêt. Dans l'ensemble, Dr Gosselin a expliqué que l'évaluation environnementale et les stratégies de gestion du risque de tous les projets miniers des régions nordiques devraient tenir compte de ces effets des changements climatiques. De plus, dans la planification relative aux situations d'urgence, les gestionnaires du risque doivent tenir compte des effets potentiels des autres types de catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre et les inondations, car de tels désastres peuvent accroître le risque de contamination environnementale et de répercussions sur la santé (INSPQ, 2013).

CONCLUSION

La Direction Régionale de Santé Publique du CCSSSBJ craint que l'exploitation uranifère sur le territoire cri n'aggrave les importants problèmes de santé physique et sociale qui prévalent déjà dans les communautés de cette région.

Même si les mines d'uranium actuellement en exploitation au Canada appliquent d'importantes mesures de protection de l'environnement, il n'en reste pas moins que les résidus laissés sur les sites des mines fermées obligent à une surveillance et à un entretien constants et pour une période de temps indéfini, et que ces derniers présentent un risque possible de contaminer l'environnement.

La Direction Régionale de Santé Publique reconnaît la décision sans équivoque du gouvernement de la nation crie dans son moratoire « Eeyou / Nation crie de la Baie James / Moratoire permanent sur l'uranium dans Eeyou Istchee » (Résolution 2014-15). Voir en annexe. La Direction Régionale de Santé Publique du CCSSSBJ soutient le droit de la nation crie de prendre de telles décisions relevant de leur juridiction.

La Direction Régionale de Santé Publique du CCSSSBJ recommande que le BAPE tienne compte des préoccupations des populations cries en matière d'exploitation uranifère sur leur territoire ancestral :

- la santé humaine est intimement liée à la santé de l'environnement – l'eau, l'air, le sol, la flore et la faune;
- les peuples autochtones se considèrent comme les gardiens et protecteurs de ce territoire, et souhaitent conserver un environnement sécuritaire et sain pour les générations à venir;
- le peuple cri ne veut pas que de l'uranium soit extrait de ses terres traditionnelles si cet élément peut causer la maladie et la mort (par les armes qu'il aura servi à fabriquer ou lors d'accidents nucléaires), peu importe où sur la planète.

RÉFÉRENCES

Adelson, N. (1998). Health beliefs and the politics of Cree well-being. *Health* 2(1), 5-22.

Andermann, A. (2012). How healthy are the Cree in Region 18? Présentation mise à jour selon le Portrait de santé 2011 de l'INSPQ. Présentation PowerPoint, janvier 2012. 50 p.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014a). Transcription 40 - Séance tenue le 16 septembre 2014 en soirée à Québec. 105 p.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014b). Transcription 21 - Séance tenue le 3 septembre 2014 en soirée à Mistissini. 138 p.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014c). Transcription 42 - Séance tenue le 7 septembre 2014 en soirée à Québec. 57 p.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2014d). Transcription 45 - Séance tenue le 19 septembre 2014 en avant-midi à Québec. 78 p.

Bobet, E. (2013). Summary Report on the Nituuchischaayihititaa Aschii Multi-Community Environment-and-Health Study. Rapport de santé publique sur la santé de la population (quatrième d'une série de huit). Chisasibi (Québec) : Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James.

Canada North Environmental Services, 2014. Rapport communautaire 2012 de l'Eastern Athabasca Regional Monitoring Program. Voir <http://www.earmp.ca/links/EARMP%20Community%20Report.pdf> [Consulté le 2 octobre 2014].

CCSSSBJ - Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (2013) Aperçu de l'état de santé de la population de la région 18. Voir <http://creehealth.org/surveillance-data/population-health> [Consulté le 24 septembre 2014].

CCSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire (2014b). Impacts sur l'environnement mesurés autour des sites en exploitation et cadre réglementaire, présentation PowerPoint, 15 septembre 2014, 20 p.

CCSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire (2014c). Les rejets des mines et usines de concentration d'uranium dans l'environnement posent-ils un risque pour la santé de la population?, présentation PowerPoint, 17 septembre 2014, 20 p.

CCSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire (2014d). La gestion des résidus miniers uranifères et la réglementation, présentation PowerPoint, 10 septembre 2014, 27 p.

CCSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire (2014a). La protection de la santé des travailleurs des mines d'uranium : Évolution de la situation des années 1930 à aujourd'hui, présentation PowerPoint, 16 septembre 2014, 25 p.

Clulow, F. V., Dave, N. K., Lim, T. P. et Avadhanula, R. (1998a). Radionuclides (lead-210, polonium-210, thorium-230, and -232) and thorium and uranium in water, sediments, and fish from lakes near the city of Elliot Lake, Ontario, Canada. *Environ. Pollut*, 99(2): 199-213.

Clulow, F. V., Dave, N. K., Lim, T. P. et Avadhanula, R. (1998b). Radium-226 in water, sediments, and fish from lakes near the city of Elliot Lake, Ontario, Canada. *Environ. Pollut*, 99(1): 13-28.

CCSSSBJ. (2012). Cancer Incidence and Mortality in Eeyou Istchee. Voir <http://www.creehealth.org/library/online/cancer-incidence-and-mortality-eeyou-istchee>. [Consulté le 2 octobre 2014]

INSPQ - Institut national de santé publique du Québec. (2013). Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers, 344 p.

INSPQ - Institut national de santé publique du Québec. (2014). Réponse à la question du document QUES10. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 7 p.

Dispensaire diététique de Montréal (2013). Access to a nutritious food basket in Eeyou Istchee, rapport de synthèse Voir http://www.dispensaire.ca/files/_13-03-12_Rapport.pdf [Consulté le 2 octobre 2014].

MSSS - Ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec et l'Institut de la statistique du Québec (2011). Pour guider l'action - Portrait de santé du Québec et de ses régions: les statistiques, gouvernement du Québec, p. 287.

Robinson E. et L. Atikesse (2011). Radon levels in 4 communities of Eeyou Istchee. Rapport du Service de santé publique du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James. Novembre 2011. 6 p.

SRIC - Southwest Research and Information Center (2014). Environmental Impacts and Challenges Associated with Uranium Exploration and Uranium Mill Tailings, présentation PowerPoint, 10 septembre 2014, 45 p.

Thomas, P. A. (2000). Radionuclides in the terrestrial ecosystem near a Canadian uranium mill--Part I: Distribution and doses. *Health Phys*, 78(6): 614-624.

Thomas, P. A. et T.E. Gates (1999). Radionuclides in the lichen-caribou-human food chain near uranium mining operations in northern Saskatchewan, Canada. *EHP*, 107(7): 527-537.

Wheatley M.A. (1994). Aboriginal Health and the Environment. *Arctic Medical Research*; 53 (suppl. 2): 265-267.

Annexe 1 : Carte des neuf communautés d'Eeyou Istchee.



Source : site web du Conseil cri de la santé, 2014.

Annexe 2- Eeyou / Nation crie de la Baie James / Moratoire permanent sur l'uranium dans Eeyou Istchee (Résolution 2014-15).

WHEREAS the Eeyou, the James Bay Cree Nation, has owned, lived in, governed and protected Eeyou Istchee for millennia and since time immemorial;

WHEREAS the Cree Nation possesses and exercises our inalienable fundamental aboriginal and other human rights, including the right of self-determination;

WHEREAS the economies, culture, way of life and well-being of Eeyou are inextricably tied to the land, the waters, the fish and animals, and all of the environment of Eeyou Istchee and adjacent lands and waters;

WHEREAS Eeyou have always carried out and affirmed our responsibility to protect the land, the waters, the fish and animals, and all of the environment of Eeyou Istchee, for all current and future generations;

WHEREAS Eeyou are committed to the principles of sustainable and equitable development and responsible stewardship;

WHEREAS uranium mining exploration activities have been pursued by other governments and corporations in recent years in Eeyou Istchee;

WHEREAS uranium exploration, mining, milling, refining and transport, and radioactive and toxic uranium mining wastes, create unique and grave risks for human health and the environment, both today and for thousands of future generations;

WHEREAS the risks inherent in uranium exploration, mining, milling, refining and transport, and in radioactive and toxic uranium mining waste, are incompatible with our stewardship responsibilities in Eeyou Istchee, and pose a grave threat to our way of life, economies, culture, and well-being;

WHEREAS there are no independently established or objectively known ways to effectively mitigate these risks on the time-scales that are involved in uranium mining, milling, refining and transport, and in radioactive and toxic uranium mining waste, namely hundreds of thousands of years, and indeed there are grave doubts about these issues especially where they have affected other indigenous peoples in their lands and waters;

WHEREAS the people and the Cree Nation of Mistissini, the first Cree community located close to proposed uranium exploration and mining, has expressed its total opposition to these activities;

WHEREAS the Cree Nation and its members have consistently and repeatedly spoken out against uranium exploration and mining in Eeyou Istchee because of the risks it poses;

WHEREAS at the Annual General Assembly in Waskaganish in August 2012, the Cree Nation enacted a Permanent Moratorium on all uranium exploration and mining activities in Eeyou Istchee;

WHEREAS the Government of Québec subsequently declared a temporary moratorium on uranium exploration and mining throughout the province;

AND WHEREAS it is timely to reaffirm the Cree Nation's firm commitment to ensuring that Eeyou Istchee remains free of uranium exploration, mining, milling, refining, transport and uranium waste emplacement;

BE IT NOW THEREFORE RESOLVED THAT EEYOU, THE JAMES BAY CREE NATION:

1. Re-affirms its declaration and enactment of a Permanent Moratorium on all uranium exploration, mining, milling, refining, transport and uranium mining waste emplacement in Eeyou Istchee;

2. Re-authorizes and renews its mandate to the Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee), the Grand Chief and the Board of the Cree Nation Government to take all necessary and appropriate steps as may reasonably be required to ensure the full, immediate and continuing recognition and implementation of this permanent moratorium in Eeyou Istchee and to give effect to this Eeyou Assembly Resolution.

Proposé par: Irene Otter

Secondé par: Sam Petawabano

Adopté : le 7 août 2014.

FIN DU DOCUMENT